

Québec, le 26 avril 2018

Objet : Demande de documents n°2018-04-036 – Lettre réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de documents, reçue le 23 avril dernier, concernant les lots 5 645 874 et 5 980 996. Le document suivant est accessible. Il s'agit du :

- Certificat d'autorisation 7430-15-03213-10.

Pour le lot 5 980 996, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document.

Par ailleurs, nous vous informons que vous avez droit à un recours en révision de cette décision.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Marie-Claude Laflamme, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [marie-claude.laflamme@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:marie-claude.laflamme@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)

Sainte-Thérèse, le 16 janvier 2018

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

3948391 Canada inc.  
520, rue Dubois  
Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9

N/Réf. : 7430-15-01-03213-10  
401322231

**Objet : Construction d'un bâtiment et aménagement d'aires de stationnement et de circulation dans la plaine d'inondation 20-100 ans de la rivière du Nord**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 21 décembre 2015, reçue le même jour et complétée le 8 novembre 2017, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'un bâtiment d'une superficie de près de 840 m<sup>2</sup> et aménagement d'aires de stationnement et de circulation d'une superficie totale de 4 534 m<sup>2</sup> dans la plaine d'inondation 20-100 ans de la rivière du Nord, sur les lots 5 622 832, 5 622 833 et 5 622 834 du cadastre du Québec, Mirabel.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre du 21 décembre 2015 signée par Benoit Marsolais, Génium Développement durable, une page, un plan, trois annexes, incluant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, signé le 24 septembre 2015 par Benoit Marsolais, Génium Développement durable, sept pages;
- Lettre du 21 février 2017 signée par Benoit Marsolais, Génium Développement durable, une page, trois annexes, un plan;

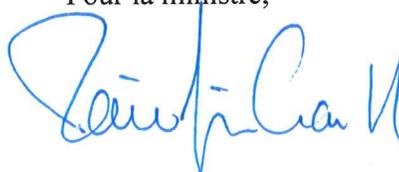
- Courriel transmis le 8 novembre 2017 par Stéphane Jeansonne, a.-g., une page, une annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



MJG/YM

Marie-Josée Gauthier  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise des Laurentides et  
de Lanaudière